



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



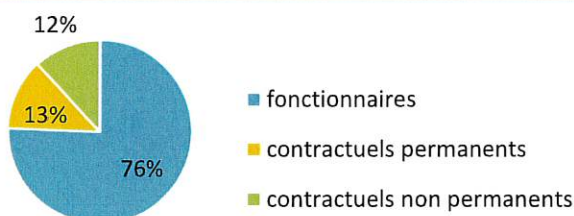
DEPARTEMENT DE LA LOZERE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Lozère.

Effectifs

➔ **762 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 576 fonctionnaires
- > 96 contractuels permanents
- > 90 contractuels non permanents



➔ **7 % des contractuels permanents en CDI**

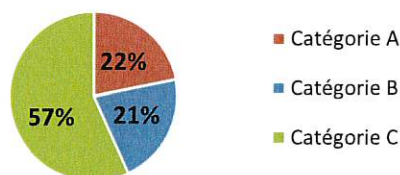
➔ **5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

Caractéristiques des agents permanents

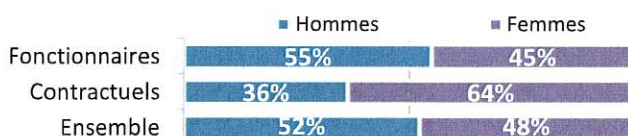
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	23%	26%
Technique	63%	42%	60%
Culturelle	2%	2%	2%
Sportive			
Médico-sociale	10%	33%	13%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ **Répartition des agents par catégorie**



➔ **Répartition par genre et par statut**

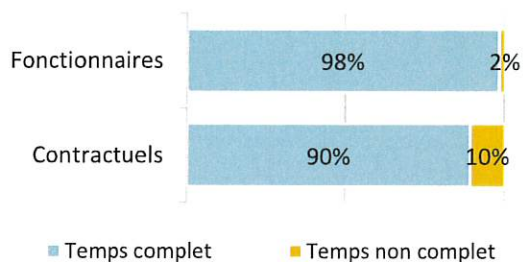


➔ **Les principaux cadres d'emplois**

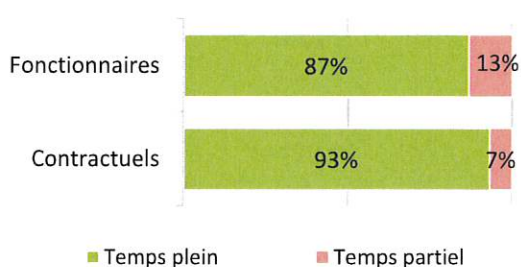
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	34%
Adjointes administratifs	13%
Techniciens	11%
Assistants socio-éducatifs	9%
Rédacteurs	8%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	0%	14%
Technique	2%	10%
Médico-sociale	0%	9%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

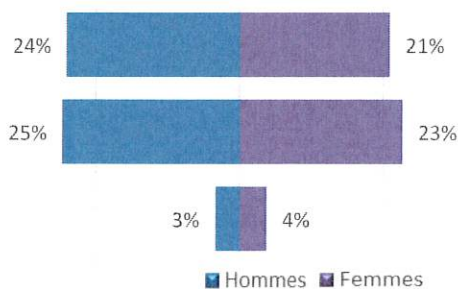
4% des hommes à temps partiel
22% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,88	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,22	
Ensemble des permanents	47,50	
de 30 à 49 ans		de - de 30 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	45,00	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 721,35 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 537,34 fonctionnaires
- > 102,57 contractuels permanents
- > 81,44 contractuels non permanents

1 312 857 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	138,58...
Catégorie B	139,45...
Catégorie C	361,88 ETPR

— Évolution professionnelle

- ➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés
- ➔ 8 lauréats d'un examen professionnel nommés
- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- ➔ 253 avancements d'échelon et 42 avancements de grade

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 29,69 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	121 024 547 €	Charges de personnel*	35 928 184 €	➔	Soit 29,69 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------	------------------------------	--------------	---	----------------------------------------------------

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	21 773 827 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	3 863 695 €		2 938 543 €
IFSE :	3 723 798 €		
CIA :	46 500 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	231 295 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	101 812 €		
Supplément familial de traitement :	171 579 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	177 045 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 470 €	41 852 €	34 840 €	29 877 €	29 082 €	26 187 €
Technique	54 961 €	40 825 €	38 424 €	30 274 €	29 064 €	26 722 €
Culturelle	50 266 €	s	31 260 €	s	s	
Sportive						
México-sociale	45 716 €	38 292 €	41 264 €	s		
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	48 959 €	39 020 €	36 821 €	30 020 €	29 084 €	26 614 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,74 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	17,48%
Contractuels sur emplois permanents	19,23%
Ensemble	17,74%

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emplois permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 757 €	94 €	1%	13 871 €	121 €	1%	7 780 €	26 €	0%	9 570 €	165 €	2%
Catégorie B	6 321 €	97 €	2%	6 975 €	83 €	1%	5 265 €	164 €	3%	5 175 €	70 €	1%
Catégorie C	4 372 €	70 €	2%	4 201 €	58 €	1%	3 426 €	38 €	1%	3 472 €	30 €	1%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➔ En moyenne, 10 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,73%	1,89%	2,61%	0,14%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,73%	1,89%	2,61%	0,14%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,24%	1,98%	3,06%	0,22%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 24,9 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 26 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 3,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 27 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
43 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**
100 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 25 883 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2016

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

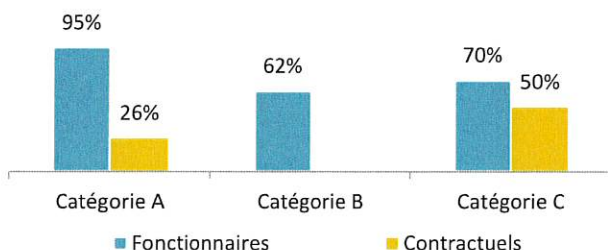
60 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 95 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 73 % sont en catégorie C*

Formation

➔ En 2024, 66,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



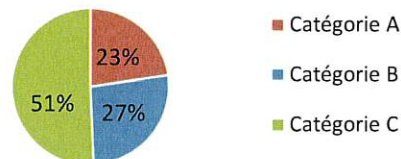
➔ 427 001 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	46 %
Coût de la formation des apprentis	4 %
Frais de déplacement	12 %
Autres organismes	38 %

➔ 1 727 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	32%
Autres organismes	41%
Interne à la collectivité	27%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	57 804 €	37 421 €
Montant moyen par bénéficiaire	232 €	181 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale